CAUDRY

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le 04/09/2025
ID : 059-215901398-20250903-20250904_1-AR

DÉCISION DU MAIRE

Portant fixation du tarif des repas pour les adultes déjeunant dans les cantines scolaires communales

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental du Nord,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu les délibérations de délégation de compétences du conseil municipal au Maire en date du 24 mai 2020, modifiée les 07 septembre 2020 et 16 novembre 2020,

Vu la nécessité d'instaurer un tarif applicable aux adultes prenant leurs repas dans les cantines scolaires de la commune,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif pour les adultes amenés à déjeuner dans les cantines scolaires (notamment les éducateurs spécialisés, AESH, intervenants extérieurs, etc.),

DÉCIDE

Article 1er :
À compter du 8 septembre 2025, le tarif des repas pour les adultes déjeunant dans les cantines scolaires de la commune est fixé à 5,00 € (cinq euros) par repas.

Article 2 :
Ce tarif s'applique à toute personne adulte autorisée à prendre ses repas dans les cantines scolaires, notamment les éducateurs de structures partenaires, les AESH, les intervenants ponctuels ou tout autre personnel externe dûment habilité.

Article 3 :
La réservation des repas devra s'effectuer via le portail famille mis en place par la commune.

Article 4 :
Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 :
Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Comptable Publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Caudry.

Article 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Caudry, le 03 septembre 2025

Le Maire
Conseiller Départemental

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT